

puisque nos heures de séance sont plus nombreuses, nous avons, en fait, siégé plus longtemps. Si la session actuelle du Parlement se prolonge au-delà de mardi prochain, ce qui ne fait aucun doute, nous aurons battu tous les records d'endurance.

Jusqu'à quand pouvons-nous continuer de suivre une procédure archaïque si, après 14 mois, il nous reste encore un grand nombre de mesures importantes dont nous n'avons pas traité et qui devront être renvoyées à la prochaine session? Il y a un très grand nombre de questions importantes qu'il faudrait régler au cours de la session actuelle et qui, de l'avis des membres de mon parti, doivent être réglées à la prochaine session et au cours de l'année civile 1967.

● (4.50 p.m.)

En supposant qu'une nouvelle session commence d'ici une ou deux semaines, il nous faudra alors jusqu'au 1^{er} juillet uniquement pour disposer du discours du trône, du budget et des crédits. Que nous restera-t-il? Le premier ministre a déjà énuméré une foule de mesures qu'il souhaiterait faire adopter au cours de la prochaine session.

M. Lewis: Cette année.

M. Douglas: Oui, il veut en disposer cette année. Le premier ministre peut bien vouloir disposer de ces mesures cette année, mais c'est bien dommage que nombre d'entre elles n'aient pas été présentées au cours de la présente session. Le gouvernement n'est pas entièrement responsable de la longueur des débats, mais personne ne l'empêche d'inscrire des mesures au *Feuilleton*. Une foule de mesures que le premier ministre a fait miroiter devant nous aujourd'hui auraient pu figurer au *Feuilleton*, mais elles n'y sont pas. Certaines remontent loin, mais il y en a d'autres qui, de l'avis des membres de notre groupe, doivent être étudiées et traitées comme il convient cette année.

L'une d'elles est la situation du logement, qui a maintenant atteint les proportions d'une crise nationale. Il faut étudier le rapport du comité de la radiodiffusion. La radiodiffusion canadienne et les activités de Radio-Canada demeurent pour ainsi dire suspendues entre ciel et terre, en attendant qu'on nous donne des directives et qu'on établisse une politique claire et précise. Il y a ensuite la législation sociale que les députés de tous les partis de la Chambre ont discutée et qu'approuve le premier ministre. Il s'agit notamment des mesures sur le divorce, des modifications au Code Criminel quant à la diffusion de renseignements sur le contrôle des naissances, et d'une

mesure législative sur la légalisation de l'avortement lorsque la santé de la mère est en danger.

Il faut étudier la politique de main-d'œuvre, qui n'est pas rose pour l'instant. Avec 400,000 chômeurs, le pays a besoin d'une politique de main-d'œuvre plus dynamique et d'une plus grande envergure que jamais. Il y a aussi l'Accord canado-américain sur l'automobile; le gouvernement a dit qu'il serait disposé à en confier l'étude à un comité de la Chambre. Si cet accord doit servir de modèle pour la rationalisation future des industries du Canada et des États-Unis, il faut analyser ses répercussions sur notre économie, les avantages que nous en avons retirés et les inconvénients qu'il nous a causés. En outre, nous devons étudier la mesure législative sur la Société de développement du Canada. Cette mesure a été présentée pour la première fois sous forme de résolution dès 1963 et a été remise d'une année à l'autre par le gouvernement. La Chambre n'est saisie d'aucun projet de loi à cet égard.

A mon avis, le comité de la défense de la Chambre, et la Chambre elle-même, devront discuter du NORAD en 1967. Le traité doit être négocié de nouveau en 1968. Nous n'avons pas l'intention d'en discuter comme nous l'avons fait pour les missiles Bomarc, après la signature de l'entente par le gouvernement. Le comité de la défense, puis la Chambre, devraient entreprendre une étude des plus circonstanciées sur cette question, surtout quant au programme visant les engins antibalistiques, qui pourrait entraîner notre pays dans des dépenses énormes.

Nous devons examiner également la mesure concernant l'assurance-chômage. Nous attendons qu'on agisse à la suite du rapport Gill. Les taux des prestations et les plafonds sont toujours ceux d'il y a huit ans et ils sont tout à fait insuffisants aujourd'hui. Nous n'avons pas encore été en mesure d'étudier le rapport du comité des comptes publics. C'est une affaire assez grave. Certaines remarques de l'auditeur général sont inquiétantes. La Chambre devrait avoir l'occasion de discuter à fond le rapport de l'auditeur général et celui du comité des comptes publics.

Le premier ministre dans son discours d'hier a mentionné les satellites de communication. Toute l'affaire est d'importance vitale pour nous si nous ne voulons pas dépendre à l'avenir de l'étranger pour notre système de communications. J'espère que le premier ministre consentira à déférer la chose, dès le début de la prochaine session, à un comité de